

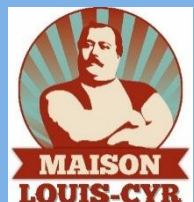


# Défi hivernal LOUIS-CYR



10 février 2019

Partenaires  
Plan de visibilité



# Défi hivernal Louis-Cyr

## ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - PLAN DE VISIBILITÉ

### Partenaire Lourd 1 500 \$

- **Comprend l'inscription d'une équipe au Défi hivernal Louis-Cyr (valeur de 600 \$)**
- Allocution du représentant du Partenaire Lourd au début de l'événement et à la remise des prix
- Création d'un Défi spécial au nom du partenaire lors de l'événement\*
- Mention de l'événement et de son Partenaire Lourd sur le page Facebook de la Maison Louis-Cyr
- Mention du Partenaire Lourd sur notre site Internet
- Visibilité dans toutes les communications (journaux, Internet, radio, etc.)
- Présence sur la photo officielle prise lors du dévoilement des résultats
- Mention de la contribution du Partenaire Lourd dans le communiqué dévoilant le résultat de l'événement (si désiré)
- Affichage à la table d'accueil des participants, dans l'espace de repos (chalet)\*\*
- Un emplacement sur les lieux de l'activité pour un kiosque de 10' X 10' (Cette option doit être confirmée par l'attribution d'un numéro d'emplacement auprès de la Maison Louis-Cyr).

Le kiosque doit être approuvé par la Maison Louis-Cyr avant le [1<sup>er</sup> février 2019](#).

Outre l'espace attribué, **aucun matériel ne sera fourni par la Maison Louis-Cyr**. Possibilité de remettre des objets promotionnels ou autres produits de l'entreprise. Seules les activités préautorisées seront tolérées sur le site. Soyez créatifs et démarquez-vous!

# Défi hivernal Louis-Cyr

## ACTIVITÉ DE FINANCEMENT- PLAN DE VISIBILITÉ (SUITE)

### Partenaire Mi-lourd 500 \$

- Création d'un Défi spécial au nom du partenaire lors de l'événement\*
- Mention de l'événement et de son Partenaire Mi-lourd sur le page Facebook de la Maison Louis-Cyr
- Mention du Partenaire Mi-Lourd sur notre site Internet
- Mention de la contribution du Partenaire Mi-lourd dans le communiqué dévoilant le résultat de l'événement
- Affichage à la table d'accueil des participants, dans l'espace de repos (chalet)\*\*
- Un emplacement sur les lieux de l'activité pour un kiosque de 10' X 10' (Cette option doit être confirmée par l'attribution d'un numéro d'emplacement auprès de la Maison Louis-Cyr).

Le kiosque doit être approuvé par la Maison Louis-Cyr avant le [1<sup>er</sup> février 2019](#).

Outre l'espace attribué, **aucun matériel ne sera fourni par la Maison Louis-Cyr**. Possibilité de remettre des objets promotionnels ou autres produits de l'entreprise. Seules les activités préautorisées seront tolérées sur le site. Soyez créatifs et démarquez-vous!

### Partenaire Léger 250 \$

- Mention du Partenaire Léger sur notre site Internet
- Mention de la contribution du Partenaire Léger dans le communiqué dévoilant le résultat de l'événement
- Affichage à la table d'accueil des participants, dans l'espace de repos (chalet)\*\*

\* Le partenaire peut proposer un défi spécial qui sera offert aux participants le jour de l'événement. Exemple : Défi spécial « Entreprise XYZ » : l'équipe qui récoltera le plus de points à l'activité « raquette » recevra un prix offert par le partenaire.

\*\* Par souci d'équité, la taille du logo sera en tout temps proportionnelle à la hauteur de votre contribution .

**Pour toute information, veuillez communiquer avec :**

Benoit Gagné : 438 490-5056 / [direction@maisonlouiscyr.com](mailto:direction@maisonlouiscyr.com)

Nous vous remercions de votre soutien au maintien de ce magnifique musée.

Au plaisir de vous rencontrer le 10 février prochain.

L'équipe de la Maison Louis-Cyr / Les Compagnons de Louis Cyr

